Adhésion au groupement d'achat d'énergie

Le SE60 renouvelle l'accord-cadre du groupement d'achat d'électricité et de gaz. L'adhésion est ouverte à tous les acheteurs publics. Bénéficier de l'expertise du SE60 et maîtriser les factures d'énergie. Rejoignez-nous !

Avec la fin des tarifs réglementés de vente, le processus de mise en concurrence pour l'achat d'électricité et de gaz est devenu complexe et nécessite une connaissance fine des marchés de l'énergie. Afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche, le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) coordonne, depuis 2015, un groupement d'achats d'énergies.

Si vous faites déjà partie des 500 adhérents du groupement, vous devez répondre à la campagne d'adhésion pour la renouveler sur la période 2026 - 2029.

Vous avez jusqu'au 26 avril 2024 pour adhérer ou renouveler votre adhésion au groupement d'achat en électricité et/ou gaz.

Retrouvez tous les documents relatifs à l'adhésion dans le fichier : ZIP

ou en détail :

1. Courrier
2. Plaquette de présentation
3. Acte constitutif du SE60
4. Délibération prise par le SE60
5. Fiche de recensement
6. Modèle de délibération
7. Convention constitutive du groupement
8. Autorisation de communication des données
9. Tableau de recensement des sites (pour les nouveaux membres)
10. Modèle de lettre d'intention

Publié le 15 mars 2024